

APPEL À PROJETS 2026

Prévention - Promotion de la Santé,

Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

& Réduction des risques infectieux

1. Contexte et enjeux	2
2. Objectifs de l'appel à projets	2
3. Approches transversales attendues.....	2
4. Soutien à l'innovation	3
5. Axes prioritaires	3
Axe 1 – Environnements favorables à la santé dans une approche Une seule santé / Una sola saluta / One health	4
Axe 2 – Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.....	4
Axe 3 – Santé mentale et addictions.....	4
Axe 4 - Prévention des maladies chroniques	5
Axe 5 – Santé sexuelle	6
Axe 6 – Réduction des risques infectieux.....	6
Axe 7- Accompagner les 1000 premiers jours de l'enfant	6
6 Modalités de financement.....	7
7. Structures éligibles	7
8. Critères de sélection	8
9. Contenu du dossier	8
10. Procédure de dépôt	9
11. Calendrier prévisionnel.....	9
12. Suivi et évaluation.....	9
13. Contacts	10
14. Accompagnement à la méthodologie de projet	10

1. Contexte et enjeux

Les actions dédiées à la mise en œuvre de démarches de prévention et à la promotion de la santé visent à permettre aux populations d'améliorer leur santé et d'exercer un meilleur contrôle sur les déterminants qui l'influencent notamment en augmentant leur compréhension et en permettant d'agir concrètement.

Elle constitue un levier essentiel pour :

- Prévenir les maladies,
- Améliorer la qualité de vie,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Dans le cadre du [Projet Régional de Santé de Corse](#), l'ARS souhaite soutenir des actions structurantes favorisant l'amélioration durable de l'état de santé de la population.

Le présent appel à projets vise à soutenir **des actions structurantes, territorialisées et évaluables**, intégrant la réduction des inégalités de santé.

2. Objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets vise à soutenir des actions dans 4 domaines prioritaires :

- Développer des environnements favorables à la santé **dans une approche One Health** [Une seule santé / Una sola saluta](#)
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales** de santé en cohérence avec le [Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins \(PRAPS\)](#) ;
- Promouvoir la **santé mentale** et prévenir les **conduites addictives** ;
- Réduire l'impact des maladies chroniques grâce à un **accès amélioré à la prévention-promotion de la santé**.

Les projets devront agir sur plusieurs déterminants de santé :

- Sociaux,
- Environnementaux,
- Comportementaux,
- Organisationnels.

3. Approches transversales attendues

Les projets proposés devront intégrer les approches suivantes :

- Développement des compétences psychosociales et empowerment /autodétermination

- Implication des usagers : les projets devront intégrer au moins un des éléments suivants
 - ...
 - Comité d'usagers ;
 - Pair-aidance ; savoirs expérientiels, valorisation des comportements et ressources personnelles
 - Démarche de co-construction avec les publics concernés.

- Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé :
 - Favoriser l'accès à la prévention et à la promotion de la santé pour les publics les plus démunis, en grande vulnérabilité et éviter le sur-handicap ;
 - Intégrer une approche globale de la santé des plus démunis, une approche santé-sociale.

- Coopérations et ancrage territoriaux via :
 - Une dynamique territoriale (conseils locaux de santé mentale et addictions – CLSMA, Contrat Local de Santé - CLS, ...)
 - La coopération entre acteurs locaux ;
 - La capitalisation sur des dispositifs et expertises existants (structures d'exercice coordonné, associations, ...).

4. Soutien à l'innovation

Un soutien particulier sera accordé aux projets considérés comme innovants, prometteurs, probants et le recours à des outils et ressources élaborés selon une conception universelle.

Les innovations peuvent concerner :

- L'organisation des services : Réunions de concertation Pluridisciplinaires – RCP, ... ; coopérations entre acteurs et services ; ...
- L'utilisation d'outils numériques ;
- L'expérimentation de nouvelles approches/techniques de prévention.

5. Axes prioritaires

Afin d'améliorer l'impact des actions et limiter la dispersion des ressources, l'appel à projets est structuré cette année autour de **7 axes prioritaires**.

Axe 1 – Environnements favorables à la santé dans une approche Une seule santé / Una sola saluta / One health

Les actions attendues devront :

Développer une démarche de type actions communautaires et interventions sur les milieux de vie (commune, intercommunalité, établissements scolaires, établissements sociaux et médico-sociaux d'accueil du jeune enfant entreprise, espaces publics, etc.) ;

Intégrer dans le projet plusieurs déterminants de santé, prenant en compte les interactions entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes.

Déterminants environnementaux de santé ciblés :

- Expositions environnementales (air, eau, UV, polluants, climat)
- Milieux de vie (habitat et urbanisme favorable à la santé, cadre de vie)
- Écosystèmes et biodiversité (équilibres écologiques, zoonoses)
- Inégalités d'exposition (territoires, conditions sociales)

Publics prioritaires :

- Enfants et jeunes, parents et futurs parents ;
- Personnes en situation de précarité ; en situation de handicap, de vulnérabilité...
- Travailleurs ou populations particulièrement exposés aux risques environnementaux ;
- Habitants de territoires cumulant des vulnérabilités environnementales et sociales.

Axe 2 – Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Les actions attendues devront :

- Promouvoir une démarche de médiation en santé et/ou d'accès aux droits et aux soins
- Prévenir le « sur handicap »
- Accompagner l'adaptation et l'aide aux usages du numérique dans les démarches de santé de ces publics (lutte contre l'illectronisme).

Publics prioritaires :

- Personnes en situation de précarité, de vulnérabilité ; personnes en situation de handicap
- Populations illettrées, allophones, isolées ;
- Territoires ruraux ou enclavés.

Axe 3 – Santé mentale et addictions

Les actions attendues devront :

- Prévenir les conduites addictives et la réduction des risques : tabac (accompagnement les femmes enceintes au sevrage tabagique), usage détourné du protoxyde d'azote, mésusage des écrans, utilisation de cigarettes PUFF

- Développer des [compétences psychosociales](#) et s'appuyer sur les concepts de « communication positive » et d'empowerment ;
- Promouvoir la santé mentale par des actions visant à développer des habitudes favorables à la santé mentale
- Renforcer le repérage des situations de mal-être et l'orientation vers les ressources existantes ;
- Contribuer au repérage précoce des troubles psychiques.
- Prévenir la contagion du suicide
- Soutenir le bien-être et la santé psychique des proches

Publics prioritaires :

- Enfants et adolescents ; parents
- Jeunes, étudiants ;
- Publics sous-main de justice, détenus
- Publics vulnérables, femmes enceintes.

Attention : Les actions proposées doivent notamment s'inscrire en cohérence avec la [feuille de route Addictions - volet santé 2025-2027](#) et la feuille de route régionale Corse de la MILDECA.

Axe 4 - Prévention des maladies chroniques

Les actions attendues devront promouvoir et contribuer à la prévention dans deux domaines :

1. Prévention des cancers

- Renforcer la prévention UV dès l'enfance et dans tous les environnements de vie ;
- Améliorer l'accès et le recours au dépistage du cancer du col de l'utérus.

Publics prioritaires :

- Tous publics avec une priorité sur les publics jeunes (enfants, adolescents) et les femmes.

2. Prévention de la sédentarité

Les actions attendues devront promouvoir la lutte contre la sédentarité, sensibiliser et accompagner le public à la pratique de l'activité physique (en amont de l'activité physique adaptée (APA) et/ ou de l'activité physique sportive (APS)).

Publics prioritaires :

- Enfants et jeunes ;
- Inactifs, retraités et personnes vieillissantes.

Attention : Les actions centrées sur une alimentation favorable à la santé et sur le sport santé doivent être déposées dans le cadre des appels à projets construits en partenariat : Sport santé (ARS DRAJES) et alimentation santé et développement durable (ARS DRAAF DREAL CDC).

Axe 5 – Santé sexuelle

Les actions attendues devront :

- Promouvoir la santé sexuelle dans tous les milieux et à toutes étapes de la vie ;
- Renforcer le recours au dépistage précoce des infections sexuellement transmissibles (IST), en favorisant l'accès, l'information, et la diversification des modalités de dépistage et améliorer l'accès aux outils de prévention combinée ;
- Eviter les grossesses non programmées ou non anticipées, en facilitant l'accès aux consultations médicales, en informant mieux la population, et en valorisant sa capacité d'auto-détermination...

Ces actions devront être réalisées en collaboration avec les expertises régionales (Centres de santé sexuelle, ...).

Publics prioritaires :

- Les jeunes ;
- Les publics en situation de vulnérabilité sociale ou territoriale notamment les personnes âgées, handicapées (éloignées du système de santé, en situation de précarité, les plus exposées aux violences, aux IST et/ou aux discriminations).

Axe 6 – Réduction des risques infectieux

Les actions attendues devront :

- Promouvoir les gestes barrières et la vaccination en population générale :
 - Favoriser l'adhésion du public par des outils pédagogiques adaptés et des démarches motivationnelles ;
 - Contribuer à la préparation à des contextes épidémiques, intégrés à des campagnes locales ciblées en lien avec les priorités épidémiologiques et de santé publique (HPV, grippe, DTP Coqueluche, Infections invasives à méningocoques et à pneumocoques, ...).

Ces actions devront être réalisées en collaboration avec les centres de vaccinations en coordination avec le CPIAS Corse (Centre de prévention des infections associées aux soins).

Publics prioritaires :

- Tous publics avec une priorité sur les publics fragiles (en particulier immunodéprimés) et leur entourage.

Axe 7- Accompagner les 1000 premiers jours de l'enfant

Les actions attendues devront :

- Protéger les enfants des risques d'exposition aux écrans et accompagner les parents dans leurs usages des écrans (hors établissements d'accueil) par des alternatives en interaction avec leurs enfants :
- Ex : ateliers d'éveil, activités physiques

- Soutenir des initiatives favorisant la place des pères et/ou des co-parents afin de réduire les inégalités de genre au sein des couples (parentaux et/ou conjugaux) et favoriser leur contribution concrète au développement de l'enfant :

Publics prioritaires :

- Femmes enceintes, Parents, co-parents, parents en risque de sur handicap, Petite enfance, enfance

Attention : les actions proposées doivent répondre à l'instruction du 8 décembre 2025 relative à la déclinaison territoriale des 1000 premiers jours de l'enfant, à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (volet prévention maternelle et infantile).

Outils- méthodes et ressources mobilisables :

- 1000-premiers-jours.fr/fr
- L'application des 1000 premiers jours
- Nos outils FEES (polluants chimiques)
- Livret FALC

Partenariats sollicités avec les membres du Comité des services aux familles de Corse.

6. Modalités de financement

Les projets retenus sont financés à compter de la date de notification. La mise en paiement a lieu après signature de la convention de financement qui en détaille les modalités

Le financement de l'ARS doit être complété par d'autres financements publics ou privés (minimum 20%).

Les projets probants, structurants peuvent en outre proposer des perspectives pluriannuelles.

7. Structures éligibles

Les organisations suivantes peuvent déposer un projet :

- Associations ;
- Structures d'exercice coordonné : Equipes de Soins Primaires – ESP, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé – CPTS, Maisons de Santé Pluriprofessionnelles – MSP ;
- Unions régionales des professionnels de santé (URPS) ;
- Établissements de santé, les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Collectivités publiques locales ;
- Organismes publics ou privés intervenant dans le champ de la santé.

Attention : Les établissements et services médico-sociaux dédiés aux personnes en difficultés spécifiques (addictions et précarité) dont les missions sociales sont déjà financées par des crédits d'assurance maladie ne peuvent répondre à cet appel à projet.

8. Critères de sélection

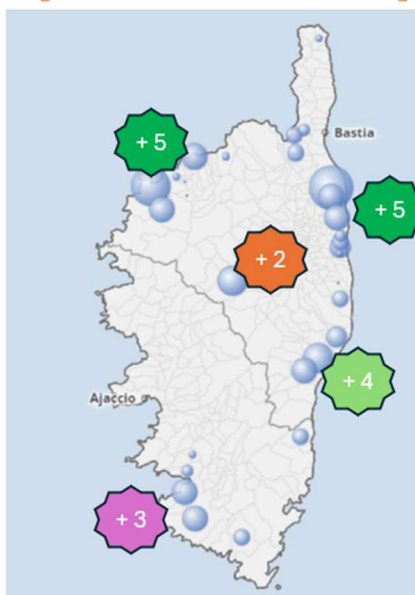
Les projets seront évalués selon les critères suivants :

Critères	Points
Pertinence du projet (cohérence avec enjeux de santé publique, déterminants de santé, PRS, schémas...)	20
Réduction des inégalités de santé (actions prometteuse, probantes...)	20
Qualité méthodologique	20
Participation des usagers	10
Coopération entre acteurs pour la réalisation du projet	15
Modalités d'évaluation du projet avec indicateurs qualitatifs et quantitatifs fiables	15

Des points complémentaires seront attribués pour :

- Les projets développés sur des territoires de projets ruraux (cartographie des « bonus » territoriaux ci-dessous) ;
 - Pays de Balagne et Castagniccia-Mare Monti : + 5 points
 - Plaine Orientale : + 4
 - Taravo / Valinco / Sartenais : + 3
 - Centre Corse : + 2
- Les coopérations entre acteurs / porteurs ;
- Les innovations intégrées ;
- Les actions en cohérence avec les priorités des CLS.

Cartographie des zones prioritaires d'intervention



Voici les communes pour lesquelles la moyenne est supérieure à la moyenne Corse concernant au moins 4 de ces 5 critères :

- densité de médecins généralistes à l'échelle de l'EPCI,
- part des familles monoparentales,
- population immigrée,
- taux de chômage élevés,
- ménages installés depuis moins de 4 ans

Communes dont le nombre d'enfants de moins de 6 ans est au moins égal à 5.

3 848 enfants de moins de 6 ans sont vivotent dans ces communes soit 20 % des enfants de moins de 6 ans de Corse.

Lien vers la [cartographie des CLS](#) (Promotion Santé Corse).

Pour toute question sur les CLS, contactez PROMOTION SANTE CORSE :

Pumonte – Corse du Sud : lyvia.cosimi@promotionsante.corsica

Cismonte – Haute-Corse : matthieu.ricci@promotionsante.corsica

9. Contenu du dossier

Le dossier devra comprendre :

- **Une demande de subvention au format feuille de calcul numérique (.xlsx, .ods) téléchargeable sur le site de l'ARS.**

Nota bene : La description du projet devra notamment inclure :

- Un diagnostic territorial et populationnel ;
 - Les déterminants de santé ciblés.
- Les documents administratifs de la structure.

Une description détaillée du projet pourra être ajoutée si besoin en annexe.

10. Procédure de dépôt

Les dossiers devront être envoyés :

1. Via la plateforme [FranceTransfert](#)
2. Sur l'adresse mel ars-corse-sante-publique@ars.sante.fr
3. En **1 seul dossier complet compressé nommé « AAP PPS 2026 Nom de votre structure ».**

Les dossiers incomplets ou déposés hors délai sont déclarés irrecevables et ne seront pas instruits.

11. Calendrier prévisionnel

Étape	Date
Publication de l'appel à projets	22 avril 2026
Webinaire de présentation	5 mai 2026 à 10h
Clôture des candidatures	4 juin 2026
Instruction des dossiers	Juin – mi-juillet 2026
Décisions de financement	Juillet-Septembre 2026

12. Suivi et évaluation

Les porteurs de projets devront transmettre :

- Un bilan technique et financier (format [Cerfa_15059-02](#)) ;
- Les valorisations du projet : revue de presse, supports créés, photos, vidéos,

L'ARS pourra procéder à une évaluation complémentaire des projets financés.

13. Contacts

Pour toute information relative à l'appel à projets par courriel uniquement à l'adresse suivante : ars-corse-sante-publique@ars.sante.fr

14. Accompagnement à la méthodologie de projet

En cas de difficulté dans la conception et la présentation de votre projet, nous vous encourageons :

- A vous inscrire au(x) **webinaire(s) d'élaboration – évaluation de projet** qui sera / seront proposé(s).
- A solliciter un accompagnement par Promotion Santé Corse qui propose des formations et une aide à la méthodologie de projet :

PROMOTION SANTE CORSE : contact@promotionsante.corsica : 04.95.21.47.99

Boulevard Louis Campi - Résidence les jardins de Bodiccione - 20090 Ajaccio

Sophie PANTALACCI - 04.95.21.47.99 – sophie.pantalacci@promotionsante.corsica

Et / ou l'animateur territorial :

Pumontone – Corse du Sud : lyvia.cosimi@promotionsante.corsica

Cismonte – Haute-Corse : matthieu.ricci@promotionsante.corsica